

Compte-rendu du Conseil d'École du mardi 20 mai 2014

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 20 mai à 18h30, en présence de M VIGNON (Maire), Mme CORRE (Adjointe aux affaires scolaires), de Claudine AUTRET, employée communale, des enseignants et des parents d'élèves élus.

Sont excusés : M. Le MENS (Adjoint), M. SIMON (enseignant), Mmes CHAPALAIN, CUMUNEL et GUILLERM (parentes d'élèves)

Rythmes scolaires pour l'an prochain:

Suite à la parution du décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 et à la réunion du Comité de pilotage réuni le 15 mai dernier, une nouvelle organisation de la semaine scolaire a été envisagée et discutée. En effet, le nouveau texte permet de regrouper toutes les activités effectuées durant le temps périscolaire (TAP) sur une seule journée, au lieu de 4 comme auparavant.

L'emploi du temps pourrait donc être le suivant :

Lundi, mardi, jeudi	:	Cours de 9h à 12h, puis de 13h30 à 16h :	5h30 de cours sur ces 3 jours.
Mercredi	:	Cours de 9h à 12h :	3h de cours
Vendredi	:	Cours de 9h à 12h, puis de 13h30 à 15h :	4h30 de cours

De 16h à 16h30, la garderie prendrait le relais de l'école lundi, mardi et jeudi.

Les TAP seraient organisés tous les vendredis de 15h à 16h30 (1h30).

Pour la municipalité, cette solution présente plus d'avantages : coûts moins importants, organisation simplifiée.

La réduction du temps de classe est respectée car nous finirions plus tôt tous les jours.

Les animateurs contactés pour des interventions quotidiennes seraient à priori disponibles pour intervenir le vendredi uniquement. Mme CORRE se charge de les contacter pour concrétiser tout cela dès que possible.

Ce nouveau projet a été voté à l'unanimité par le Conseil d'École, réuni le mardi 20 mai et il sera transmis à la DASEN pour demande de validation avant le 6 juin prochain.

Le Directeur,
Daniel Gourmelon